Syndicat Mixte Interdépartemental SMIVAL

Planter des haies

contre les ruissellements et les inondations

Fiche technique - mai 2013

Le bassin de la Lèze est fortement marqué par les inondations. Près de 2000 bâtiments y sont directement exposés : habitations, activités économiques, ainsi qu'une grande surface de cultures agricoles.

Les crues sont un phénomène naturel et récurrent et la vallée de la Lèze porte le souvenir de nombreuses grandes crues : 1875, 1952, 1977 ... En juin 2000, la crue a atteint un niveau considérable et de très nombreuses habitations ont été inondées.

Amenés à s'impliquer sur ce problème, les élus ont crée le Sydicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze en 2003, avec pour objectif la prévention des inondations à l'échelle de tout le bassin versant.

Un programme d'actions pluriannuel prévoit un aménagement global de la Lèze basé sur le ralentissement dynamique des crues. Ce principe consiste à retarder les écoulements en amont afin de diminuer les débits sur l'ensemble du bassin versant, et donc l'étendue de l'inondation.

La plantation de haies pour réduire le risque d'inondation

Les haies champêtres jouent un rôle important dans la prévention des inondations : elles interceptent les ruissellements et les coulées de boues, fixent la terre grâce à leurs racines, facilitent l'absorption de l'eau par le sol. Depuis 2009, le SMIVAL contribue à replanter des haies "brise crue" dans la zone inondable de la Lèze. En 2013, le programme d'intervention s'élargit aux coteaux de l'ensemble du bassin de la rivière et de ses affuents.

Les haies champêtres replantées :

- peuvent avoir une largeur de plantation de 1 à 5 rangs
- forment des strates, avec des arbres, des arbustes et des arbrisseaux
- sont composées d'essences locales, adaptées au sol et au climat, nécessitant peu d'entretien et garantes d'une bonne intégration écologique et paysagère
- avec des arbres plantés très jeunes (1 an), qui vont développer rapidement un système racinaire solide
- peuvent intégrer des variétés fruitières greffées et des essences d'arbres valorisables en bois d'œuvre
- sont paillées avec un paillis biodégradable, le plus souvent des copeaux de bois, pour protéger les jeunes plants les premières années de la sècheresse et des plantes concurrentes, et enrichir le sol en se décomposant
- dans tous les cas, constituent un projet commun qui s'adapte aux choix et aux contraintes des propriétaires et des exploitants agricoles, pour garantir leur pérennité.

En zone inondable, les haies peuvent avoir jusqu'à 5 rangs de large

Objectif : réduire les ruissellements

Sur les coteaux, les haies sont plantées en travers des pentes, dans les talwegs, au bas des parcelles sensibles aux coulées de boues... partout où elles peuvent contribuer à retenir les ruissellements.

Dans le fond des vallées de la Lèze et de ses affluents, les haies "brise crue" sont implantées en travers de la zone inondable pour ralentir le courant des crues et réduire l'impact des inondations.

L'effet cumulatif de l'ensemble de ces plantations se mesure à l'échelle de la vallée avec une diminution globale des débits de crue.

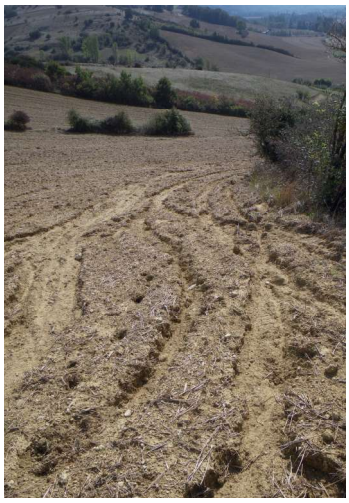

Planter une haie présente de nombreux atouts...

La haie a des effets positifs sur l'agriculture :

- c'est un réservoir pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures.
- elle protège cultures et élevages des rigueurs du climat
- elle augmente le rendement moyen des cultures

La haie protège le sol des érosions :

- elle limite les ruissellements
- elle fixe la terre avec ses racines.
- ses racines facilitent l'absorption de l'eau par le sol.

La haie est un habitat privilégié pour la faune :

- elle offre nourriture et abris pour de nombreux mammifères, oiseaux, reptiles

La haie améliore le sol :

- elle produit de l'humus
- ses racines fissurent et ameublissent le sol
- elle favorise les micro-organismes qui aèrent le sol et l'enrichissent en matière organique.

La haie est un filtre végétal :

- elle absorbe les produits phytosanitaires et évite ainsi l'eutrophisation qui asphyxie les cours d'eau.

La haie stabilise les berges :

- ses racines retiennent la terre.

Quelques exemples de la palette champêtre locale :

églantier

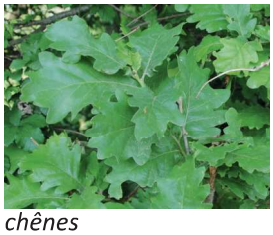
chênes

sureau noir

saule blanc

érable champêtre

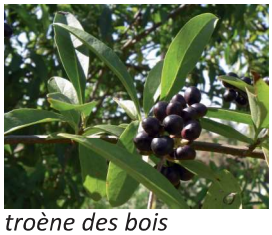
troène des bois

prunellier

cornouiller sanguin

pommier sauvage

et aussi viorne lantane, aubépine, fusain, frêne, tilleul, merisier, alisier, poirier, cognassier...

Et si on plantait chez vous ?

Un service gratuit

La plantation de haies dans le cadre de la prévention des inondations fait appel au volontariat des propriétaires et de leurs exploitants agricoles. Vous avez des problèmes de ruissellements ? Un talus à retenir ? Un bâtiment, une voirie ou un ruisseau à protéger des coulées de boues ?

Le SMIVAL définit avec vous le projet de plantation et prend en charge la réalisation et le coût des travaux, avec un suivi et une garantie pendant trois ans. Vous profitez ensuite des nombreux avantages de la haie : bois, fruits, abris pour les oiseaux, les insectes utiles et le gibier...

L'engagement de préserver la haie

En échange des travaux, vous vous engagez par une convention à conserver la plantation : le bois peut être exploité, la largeur de la haie peut être contrôlée, mais les coupes à blanc sont proscrites. Cela permet à la collectivité de garantir la pérennité de la plantation tout en autorisant son exploitation dans le respect de la fonction anti ruissellements de la haie.

Contact : Coline SOUCHET — tél : 05 61 87 38 49 — mél : c.souchet@smival.fr
SMIVAL – Place de l'Hôtel de Ville – 31410 Saint Sulpice sur Lèze – fax : 05 61 87 24 11 – www.smival.fr – smival@wanadoo.fr

Réalisation SMIVAL ©2013